

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MAI 2024 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 23 mai 2024 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOUI, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Eléonore MORENO Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Laurence MOLINARI, Jacques BOULANGER, Isabelle QUESNEL, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marie-France MICOUD, Nancy LE FOLL, Marie-Noëlle ROLLY, Mélanie SCHLATTER, Thomas ZLOWODZKI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Danièle GARCIA (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Franck CHAUVÉAU (pouvoir à Isabelle QUESNEL), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Mohammed ZAOUI), Norman PANTER (pouvoir à Marc LE MEUR), Franklin OBIANYOR (pouvoir à Philippe ROGER), Farah QADHI (pouvoir à Héritier LUNDA), Jérémy SIMON (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Jocelyn MINATCHY (pouvoir à Maria DE JESUS CARLOS), Yassin LAMOUI (pouvoir à Marie-Noëlle ROLLY), Quentin CHOLLET (pouvoir à Mélanie SCHLATTER).

Absents Excusés :

Thierry BESSE

Nombre de membres

composant le conseil : 39

en exercice : 39

présents : 28

représentés : 10

absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Marie-Christine CRIBIER est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024

Délibération n°24-57

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par Claire PIERONI

COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de ladite délégation, à savoir :

- | | |
|------------|---|
| N° 2024/82 | Contrat de cession de droits de représentation du spectacle « Un jardin pour demain » avec le collectif « I am a bird now » |
| N° 2024/63 | Signature d'une convention avec l'association UMPS 91 |
| N° 2024/64 | Spectacle pour le concours floral 2024 |
| N° 2024/65 | Maintenance, dépannage et réparation du matériel des cuisines collectives |
| N° 2024/66 | Agrandissement et réhabilitation partielle de l'école Romain Rolland - Acte modificatif n°1 |
| N° 2024/67 | Entretien des hottes des cuisines et nettoyage des conduits des séchoirs |
| N° 2024/73 | Désherbage des caniveaux |
| N° 2024/75 | Maintenance du parc des onduleurs de la ville |
| N° 2024/60 | Convention de partenariat avec les Z'Apparts |
| N° 2024/72 | Convention de mise à disposition des locaux avec la MJC |
| N° 2024/84 | Convention pour une mise à disposition du local scolaire de l'école élémentaire Albert Aubel et du matériel en dehors des heures scolaires |
| N° 2024/85 | Convention avec l'association de parents d'élèves « les Buissons », pour une mise à disposition de la cour de l'école Ferdinand Buisson et du matériel en dehors des heures scolaires |
| N° 2024/54 | Convention avec la commune de Villiers-sur-Orge - Exposition de photographie grand format |
| N° 2024/50 | Mise à disposition de l'auditorium pour l'association CLIC Orgessonne |
| N° 2024/55 | Mise à disposition de l'auditorium pour l'association Renaissance et Culture |
| N° 2024/56 | Mise à disposition de l'auditorium pour l'association la Cavatine |
| N° 2024/57 | Mise à disposition de l'auditorium pour la MJC |
| N° 2024/59 | Mise à disposition de l'auditorium pour Mme Catherine Maintier |

- N° 2024/58 Contrat de cession avec la société Far Production
- N° 2024/61 Contrat de cession avec la société Borderline
- N° 2024/62 Contrat de cession avec la société le Théâtre du corps Pietragalla-Derouault
- N° 2024/68 Contrat de cession avec l'association Shlemil Théâtre
- N° 2024/71 Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec la Sté Enzo Production
- N° 2024/69 Contrat de cession avec La Lune dans les Pieds - Fête des Mômes
- N° 2024/70 Contrat de cession avec le Cirque les Dudes- Fête des Mômes
- N° 2024/76 Signature d'une convention de partenariat avec l'association Croix Blanche - Fête des Mômes
- N° 2024/79 Convention avec l'association UMPS 91- Fête des Mômes
- N° 2024/81 Organisation d'un feu d'artifice pyromélodique pour la fête de Mômes
- N° 2024/90 Contrat de cession avec l'association Les Thérèses - Fête des Mômes
- N° 2024/74 Convention de résidence artistique de territoire avec Aurélien Nadaud
- N° 2024/77 Contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle avec l'association Le Pompon
- N° 2024/78 Contrat de cession avec l'association au Sud du Nord
- N° 2024/80 Contrat de cession avec l'association Alvas
- N° 2024/83 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie La Bulle à Sons ASBL
- N° 2024/44 Formation du personnel - CNFPT

Pour extrait conforme.


Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



ajouté sur le site de la ville le : 7 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20240604-24-57-AI
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024